

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/113  Paraphe : <i>FS</i>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b><i>DELIBERATION n°DC2015/50</i></b>	

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 81

Votants : 93 (dont 12 pouvoirs)

POUR : 91 ( 97.85 %)

CONTRE : 02 (2.15%)

ABSTENTION : 00

Le trente et un mars deux mille quinze, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit au Chesne sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 24/03/2015

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote :* Mesdames BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COSSON, Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, HERBAY Christelle, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne LESUEUR Patricia, MASLACH Marie-Odile, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PASSERA Karine, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARDIAUX François, BAUSSART Thierry, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLIN Michel, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEFORGE Pierre, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, FREY Hervé, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HENRY Philippe, HUREAU Benoit, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LOUIS Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, PONCELET Francis, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno.

*Représentés :* Madame BAUDART Martine donne pouvoir à Monsieur Yann DUGARD, Madame DAPPE Christine donne pouvoir à Monsieur FERON Patrice, Madame PAYEN Françoise donne pouvoir à Monsieur ADAM Claude, Madame ROGER Magalie donne pouvoir à Monsieur CARPENTIER Dominique, Madame Anne SEMBENI donne pouvoir à Mme Karine PASSERA, Monsieur BROUILLON Patrick donne pouvoir à Monsieur SIGNORET Francis, Monsieur DION Christophe donne pouvoir à Monsieur ETIENNE Philippe, Monsieur GIRONDELOT Bernard donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Jacques, Monsieur HULOT Christian donne pouvoir à Monsieur CORNEILLE Jean-Pierre, Monsieur LESOILLE Patrick donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Daniel, Monsieur QUEVAL Guillaume donne pouvoir à Madame MASLACH Marie-Odile, Monsieur SCHWEMMER Michaël donne pouvoir à Monsieur BROYER Jean.

---

**OBJET : AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – LOT 13  
TRAITEMENT D'EAU**

Vu la délibération n°DC2013/95 du Conseil Communautaire du 18/12/2013 attribuant le lot n°13 « traitement d'eau » du marché de construction d'un centre aquatique à Vouziers à l'entreprise AQUATECH ;

Considérant la nécessité de mettre en adéquation la qualité des jeux d'eau avec la qualité du service souhaitée par la 2C2A au sein de son centre aquatique intercommunale ;

Vu l'avis favorable remis par la commission d'appel d'offres en date du 23 mars 2015 ;

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**

**15 AVR. 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché confié à l'entreprise AQUATECH pour le traitement d'eau dans le cadre du marché de construction du centre aquatique intercommunal, tel qu'annexé à la présente délibération.
  
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET





## AVENANT N°1

### I. Identification des parties

\*Identité du pouvoir adjudicateur :

**Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise**  
**44 – 46 rue du Chemin Salé**  
**08400 VOUZIERS**

\*Identité du titulaire du marché :

**AQUA-TECH**  
**ZA Ablis Nord**  
**Rue des Antonins**  
**78660 ABLIS**

### II. Renseignements administratifs sur le marché

\*Intitulé du marché :

**Construction d'une Piscine Communautaire – Lot n°13 : Traitement d'eau**

\*Date de notification du marché : 28/01/2014

\*Montant HT du marché : 400 200 euros

\*Durée du marché : 18 mois à compter de la date d'émission de l'ordre de service de commencement des travaux

### III. Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 est relatif au lot n°13 « Traitement d'eau » du marché de « construction d'une piscine communautaire à Vouziers ».

15 AVR. 2015



Celui-ci est rendu nécessaire afin de mettre en adéquation la qualité des jeux d'eau proposés avec la qualité de service souhaitée par la 2C2A au sein de la piscine communautaire.

A ce titre, les prestations suivantes sont ajoutées à la décomposition du prix global et forfaitaire :

Désignation des ouvrages	Description	U	Qté	PU HT	PT HT
<b>Fourniture et pose des jeux d'eau de marque VORTEX</b>	Borne d'activation de pied	U	1	2384 euros	2384 euros
	Loop n°1 (modèle standard)	U	1	5944 euros	5944 euros
	Canon à eau (modèle sur mesure raccourci)	U	1	5944 euros	5944 euros
	Tunnel d'eau N°1	U	1	4334 euros	4334 euros
	Fleur N°2	U	1	10 756 euros	10 756 euros
<b>Fourniture et pose des jeux d'eau de marque FLUVO</b>	Hérisson	U	1	1790 euros	1790 euros
<b>Fourniture et pose d'une pompe d'alimentation y compris vannage, soupape de décharge et réseaux (140 et 110)</b>	-	Ens	1	11 800 euros	11 800 euros
<b>Fourniture et pose des réseaux d'alimentation des jeux (32 à 50) y compris raccords</b>	-	U	5	585 euros	2925 euros
<b>Fourniture et pose d'un répartiteur équipé d'électrovannes, vanne d'isolement et vanne de</b>	-	Ens	1	2950 euros	2950 euros

15 AVR. 2015



réglage					
Bonde de reprise avec grille inox 500 x 500	-	U	2	740 euros	1480 euros
Réseau de retour gravitaire (200)	-	ml	18	87 euros	1566 euros
By-pass EP (hivernage) (y compris vannage) (regard EP à proximité immédiate du splashpad hors lot)	-	Ens	1	737 euros	737 euros
Automatisme des animations (y compris afficheurs tactiles)	-	Ens	1	3500 euros	3500 euros
Report MNS	-	Ens	1	680 euros	680 euros
Raccordements électriques	-	Ens	1	3500 euros	3500 euros
<b>Montant TOTAL HT</b>					<b>60 290 euros</b>

De plus, les prestations suivantes sont supprimées de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire :

N°	Objet	U	Qté	PU HT	PT HT
20.2	Splashpad complet selon CCTP	Ens	1	22 000	22 000
<b>Montant TOTAL HT</b>					<b>22 000 euros</b>

En faisant la différence entre les prestations ajoutées et celles supprimées (60290 euros HT – 22000 euros HT), le présent avenant apporte une plus-value de 38 290 euros HT, soit 45 948 euros TTC.

15 AVR. 2015



Ainsi, la partie 3 de l'Acte d'Engagement est modifiée comme suit :

La mention suivante :

Prix base HT : 325 000 euros  
Option 1 HT : 39 000 euros  
Option 2 HT : 36 200 euros  
**Total HT : 400 200 euros**

Est remplacée par le mention suivante :

Prix base HT : 363 290 euros  
Option 1 HT : 39 000 euros  
Option 2 HT : 36 200 euros  
**Total HT : 438 490 euros**

- Conformément à l'article 20 du code des marchés publics et à la jurisprudence en vigueur, la présente modification contractuelle :
- n'entraîne pas un bouleversement de l'économie du marché car implique une **augmentation du montant initial du marché de 9.57%**.
  - n'est pas substantielle et ne modifie pas l'objet du marché concerné.
  - ne remet pas en cause les conditions d'attribution du marché public concerné.

L'ensemble des autres clauses du présent marché éventuellement modifiées par le présent avenant restent applicables.

A ABLIS , Le 25/02/2015

A Vouziers. , Le

Le représentant légal  
de AQUA-TECH,

Le représentant du  
Pouvoir Adjudicateur,



Francis SIGNORET

15 AVR. 2015